

Bruxelles, le 26 octobre 2022
(OR. en)

13818/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0337(BUD)

FIN 1111

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13627/22 (COM(2022) 665 final)
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Autriche, au Luxembourg, à l'Espagne et à la Grèce à la suite des catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces pays pendant l'année 2021

1. Le 14 octobre 2022, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de 718,48 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement, dont un montant de 6,29 millions d'EUR à titre d'avance, accompagnée de la proposition de virement de crédits n° DEC 20/2022¹.

L'objectif de cette proposition est d'apporter une aide financière à l'Allemagne (612,61 millions d'EUR), à la Belgique (87,74 millions d'EUR), aux Pays-Bas (4,71 millions d'EUR), à l'Autriche (0,80 million d'EUR), au Luxembourg (1,82 million d'EUR), à l'Espagne (9,45 millions d'EUR) et à la Grèce (1,35 million d'EUR) à la suite des catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ces pays pendant l'année 2021.

¹ Doc. 13628/22.

2. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa réunion du 25 octobre 2022 et a été en mesure de l'approuver.
 3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord sur le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, dont le texte figure dans le document 13819/22.
-